Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 10h34
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_210-DE

12a

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

Mandat de procuration : Mme PIRAUX à Mme LEFEVRE Catherine ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GREHAN ; M. RATEL à M. TELATYNSKI ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN.
Absente : Mme ISSAAD
Secrétaire de séance : M. El BAIED

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Absente.....01
Votants.....32

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 10h34
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_210-DE

Délibération 2020 - 210
12 – TARIFS
a) CIMETIERE MUNICIPAL
TAXES FUNERAIRES ET CONCESSIONS – TARIFS 2021

Vu l'avis favorable de la commission Action Sociale et Solidarité et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de maintenir les tarifs du cimetière sauf en ce qui concerne la vente de soliflore, la ville ayant été contrainte de se fournir chez un nouveau prestataire.

DESIGNATION	Tarifs
INHUMATIONS :	
Pleine terre - terrain commun :	
- Taxe d'inhumation adulte	50
- Taxe d'inhumation enfant	30
Pleine terre - terrain concédé 1er corps :	
- Taxe d'inhumation terrain concédé adulte	60
- Taxe d'inhumation terrain concédé enfant	40
Pleine terre par corps supplémentaire :	
- Taxe d'inhumation :	50
Caveau :	
- Taxe d'inhumation	100
Dépôt d'urne en cavurne ou caveau	50
Dépositoire :	
- Taxe de dépositoire - 1er mois	50
- Taxe de dépositoire - après le 1er mois, par jour	5.00
SUPERPOSITION :	
- Taxe de superposition – caveau	90
- Taxe de superposition - pleine terre	50
CONCESSIONS :	
- Trentenaire (2m²)	300
- Décennale (2m²)	150
- Fourniture caveau 2 places – Section 2	1000
- Fourniture caveau 2 places – Section 8	1000
- Fourniture caveau 2 places – section 9	1000
- Fourniture caveau 2 places – section 3	1000

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 10h34
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_210-DE

COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

DESIGNATION	Tarifs
Concessions trentenaires (alvéole de 2 urnes)	600
Plaque de fermeture	90
Taxe de dépôt d'urne	50
Taxe de dispersion des cendres	60
Soliflore	**67**

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2021

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 21/12/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 22 décembre 2020
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.